



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

APL

Question orale n° 137

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'accès des jeunes au logement. Des dispositifs facilitent cet accès, notamment l'aide personnalisée au logement (APL). En mars 2002, un décret est paru qui instituait un calcul de l'APL favorable à ses destinataires, tant en terme financier qu'en terme de simplification des démarches administratives. Il est question que ce décret soit supprimé. Or le retour au décret du 7 juillet 2000 entraînerait pour toutes les catégories de jeunes concernés une baisse substantielle du montant des aides au logement et un surcroît des démarches administratives. En souhaitant que ce retour en arrière n'ait pas lieu, il lui demande de bien vouloir préciser la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 137

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1272

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 février 2003

Question retirée le : 7 juillet 2003 (Retrait à l'initiative de l'auteur)